

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2025_045

Mission d'animation 2026 du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet du Tarn-amont 2024-2029

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Patrick SALSON

Date de convocation : 27 novembre 2025

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2020_010 du 24 mars 2022 relative à l'engagement sur le PAPI complet du Tarn-amont, faisant suite au PAPI d'intention 2019-2021,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont,

Considérant le passage du dossier du PAPI Tarn-amont en commission inondation de bassin Adour -Garonne et l'avis de labellisation en date du 3 octobre 2023, le courrier de M. Le Préfet coordonnateur de Bassin du 17 novembre 2023,

Considérant l'animation et la mise en œuvre du PAPI Tarn-amont à partir de janvier 2024,

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président indique que la programmation 2026 correspond à la troisième année de l'animation du PAPI Tarn-amont avec la poursuite des actions déjà lancées. Les actions sont mises en œuvre en fonction du calendrier défini dans le document cadre.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_045-DE
A G E D I

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Établit la programmation 2026 de la mission « inondations » du Syndicat comme suit :

Mise en œuvre de l'axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

- Actions 1-3 : Capitalisation des données sur les crues et installation de nouveaux repères de crues ;
- Action 1-4 : Déploiement d'actions de communication sur le risque d'inondation du Tarn et ses affluents auprès du grand public ;
- Action 1-7 : Proposer des formations auprès des élus et des agents des collectivités territoriales du Tarn-amont ;

Mise en œuvre de l'axe 2 – Surveillance et prévision des crues et des inondations :

- Action 2-1 : Installation d'un nouveau réseau de stations de surveillance sur le territoire Tarn-amont
- 2-1 B : Réalisation du réseau : acquisition et installation des équipements,
- 2-1 C : Mise en place d'un système d'acquisition des données et de supervision ;

Mise en œuvre de l'axe 4 – Prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme :

- Action 4-2 : Accompagner les démarches de révision des PPRi du territoire et leur application ;

Mise en œuvre de l'axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes :

- Action 5-1 A : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations individuelles et collectives et accompagnement pour la mise en place des travaux ;
- Action 5-1 B : Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité sur les biens à usage d'habitation ;
- Action 5-2 A : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et activités économiques de moins de 20 salariés et accompagnement pour la mise en place des travaux ;
- Action 5-2 B : Réalisation de diagnostic de vulnérabilité pour les campings ;
- Action 5-2 C : Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité sur les activités économiques de moins de 20 salariés (y compris campings) ;
- Action 5-4 : Réduction de la vulnérabilité du site du centre technique municipal de Millau à travers la réorganisation partielle des services (études complémentaires et travaux) ;
- Action 5-6 : Délocalisation d'enjeux situés en zone inondable ;

Mise en œuvre de l'axe 6 – Gestion des écoulements :

- Action 6-3 : Définition d'une stratégie de gestion des écoulements dus au ruissellement des versants et proposition de mise en œuvre d'un plan d'actions/de gestion en favorisant les solutions fondées sur la nature ;
- Action 6-4 A : Mise en œuvre d'actions sur la partie amont agricole du Ladoux ;
- Action 6-4 B : Études complémentaires et mise en œuvre d'actions sur la partie urbaine du Ladoux ;

Mise en œuvre de l'axe 0 – Animation du PAPI Tarn-amont :

- Action 0-1 : Animation du PAPI Tarn-amont 2024-2029 – Équipe projet (organisation des réunions du comité technique, du comité de pilotage et des groupes de suivi des actions) ;

Missions générales :

- Participation au fonctionnement du SMBV Tarn-amont ;

Établit le nombre de journées relatives à la mission inondations à 236 jours d'agents du syndicat.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025

Date de réception de l'AR: 04/12/2025

048-200080547-DE_2025_045-DE

A G E D I

Établit le coût prévisionnel de la mission d'animation du PAPI Tarn-amont en 2026 à :

Frais salariaux	52 305,47 €
Frais généraux indirects (<i>calcul AEAG 70 €/jour * nombre de jours travaillés sur l'action</i>)	16 520,00 €
Dépenses ponctuelles : frais annexes	1 200,00 €
TOTAL GENERAL	70 025,47€

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation du PAPI Tarn-amont en 2026 comme suit :

Financeurs	Assiette éligible	Taux d'aide	Montant de l'aide
Agence de l'eau Adour-Garonne	70 025,47 €	30 %	21 007,64 €
État (frais salariaux uniquement)	52 305,47 €	50 %	26 152,74 €
Autofinancement	70 025,47 €	32,65 %	22 865,09 €

Précise que cette mission d'animation inondations relève pour 30% de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 70% de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise Monsieur le Président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER

Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 04 / 12 / 2025
et publié ou notifié
05 / 12 / 2025

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_045-DE
A G E D I

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de reception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_045-DE
A G E D I